



## MAIRIE DE FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	8

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2025, le 9 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 25/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/11/2025.

**Présents** : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, M. BAUNARD Dominique, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. FRAPPIN Christophe

**Excusé** : M. FRANCART Jean-Luc

**Secrétaire de séance** : M. CHENAULT Yohann

### D2025\_17 – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux de Boiscommun 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux 2024, déjà transmis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel 2024 (RPQS) présenté devant l'assemblée délibérante et mis à disposition du public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 10/12/2025

Le Maire,  
M. POISSON André,

Le secrétaire de séance,  
M. CHENAULT Yohann

  
  
